

**ASSOCIATION FRANÇAISE  
DE L'ASSURANCE**



**Assurances de personnes**

Conjoncture

Juillet 2011

# Les demandes d'assurance de prêts (convention Aeras)

Situation à fin décembre 2010

ASSOCIATION  
FRANÇAISE  
DE L'ASSURANCE

*Ce document est la propriété exclusive de la FFSA et du GEMA et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de la direction émettrice de la FFSA ou du GEMA.*

**Contacts :**

Pascal Brassamin  
01 42 47 94 84  
[p.brassamin@ffsa.fr](mailto:p.brassamin@ffsa.fr)

Alain Peuillet  
01 42 47 94 94  
[a.peuillet@ffsa.fr](mailto:a.peuillet@ffsa.fr)

Direction des études et des statistiques FFSA-GEMA  
26, boulevard Haussmann - 75311 Paris Cedex 09  
Tél : 01 42 47 94 91 - Fax : 01 42 47 92 23 - E-mail : [statpers@ffsa.fr](mailto:statpers@ffsa.fr)  
[www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr) - [www.gema.fr](http://www.gema.fr)

## AVANT-PROPOS

La convention Aeras (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé), signée le 6 juillet 2006 par l'Etat, les associations de consommateurs et les associations représentant les personnes malades ou handicapées, la profession bancaire et la profession de l'assurance prévoit, dans son Titre V, la mise en place d'un suivi statistique des dossiers de demande d'assurance de prêts immobiliers ou professionnels examinés par les organismes d'assurances.

Cette nouvelle disposition introduit notamment la mise en place par ces derniers d'un reporting statistique sur le nombre de personnes accédant aux 2ème et 3ème niveaux, le nombre de personnes bénéficiant d'une proposition d'assurance en distinguant couverture décès et couverture invalidité, et en précisant dans le cadre d'enquêtes spécifiques la pathologie et le montant des surprimes.

Cette étude ne concerne donc que les demandes d'assurance de prêts examinées aux premier et deuxième niveaux des contrats collectifs et individuels d'emprunteurs. Le suivi statistique du pool des risques très aggravés (troisième niveau) est effectué par le Bureau Commun des Assurances Collectives.

Près de 4,2 millions de demandes d'assurance de prêts au titre des crédits immobiliers et professionnels ont été reçues par les sociétés d'assurances durant l'année 2010. Ce nombre est en hausse de 13 % par rapport aux demandes reçues en 2009. Cette hausse intervient après une baisse de 1 % du nombre de demandes reçues en 2009.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>A - Les demandes d'assurance de prêts</b>	2
<b>B - Les demandes d'assurance de prêts présentant un risque aggravé de santé</b>	3
1 - Les décisions des assureurs concernant les demandes présentant un risque aggravé	3
2 - Niveau des surprimes concernant les demandes présentant un risque aggravé	4
<b>Annexes</b>	
1 - Situation à fin décembre 2010 - en nombre de demandes	3
2 - Situation à fin décembre 2010 - en % des demandes	4

## A - Les demandes d'assurance de prêts en 2010

### **13 % des demandes présentent un risque aggravé de santé**

Au cours de l'année 2010, les sociétés d'assurances ont reçu près de 4,2 millions de demandes d'assurance de prêts au titre des crédits immobiliers et professionnels dont 1,4 % étaient en attente (en cours de traitement ou dossier incomplet) au 31 décembre 2010.

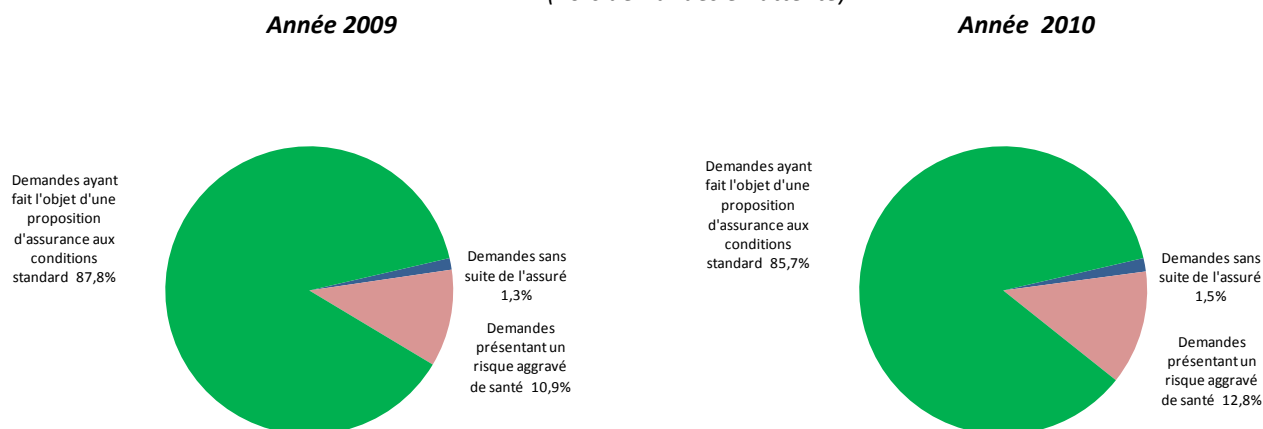
Hors ces demandes en attente :

- 85,7 % des demandes (87,8 % en 2009) ne présentaient pas de risque aggravé de santé et une proposition d'assurance a pu être faite aux conditions standard du contrat. Cette proposition a été acceptée dans 98 % des cas par le demandeur.

- 530 000 demandes présentaient un risque aggravé de santé (12,8 % des dossiers, soit une proportion supérieure à celle de l'année 2009 (10,9 %)). Ces demandes portaient, en plus de la garantie décès, dans 98 % des cas, sur la garantie PTIA et dans 84 % des cas, sur la garantie "invalidité-incapacité"<sup>(2)</sup>.

- 1,5 % des demandes (1,3 % en 2009) ont été classées sans suite<sup>(3)</sup> au cours de l'année 2010.

### **Répartition des demandes d'assurance de prêts (hors demandes en attente)**



## B - Les demandes d'assurance de prêts présentant un risque aggravé de santé

### **94 % des demandes présentant un risque aggravé de santé ont reçu une proposition d'assurance couvrant au moins le risque de décès**

1,4 % des demandes présentant un risque aggravé de santé au cours de l'année 2010 étaient en attente (en cours de traitement ou dossier incomplet).

Hors ces demandes en attente et hors les demandes transmises au pool des risques très aggravés, les sociétés d'assurances ont fait une proposition d'assurance dans 93,2 % des cas.

<sup>(1)</sup> données extrapolées à 100 % des demandes à partir des informations reçues de 24 sociétés représentant 98 % des demandes d'assurance de prêts en 2009.

<sup>(2)</sup> garantie en cas d'incapacité temporaire de travail (IT ou ITT), d'incapacité permanente de travail (IPT ou IPTT) et toute garantie additionnelle en cas d'invalidité proposée par l'assureur (hors garantie PTIA).

<sup>(3)</sup> demande d'assurance de prêts incomplète du fait du demandeur (exemples : documents complémentaires non retournés, visite médicale non effectuée, etc.) et clôturée par l'assureur après un certain délai.

9 139 demandes, soit 1,8 %, ont été transmises au pool des risques très aggravés. Pour 22,1 % de ces dossiers une proposition d'assurance a été faite à l'emprunteur (*source BCAC*).

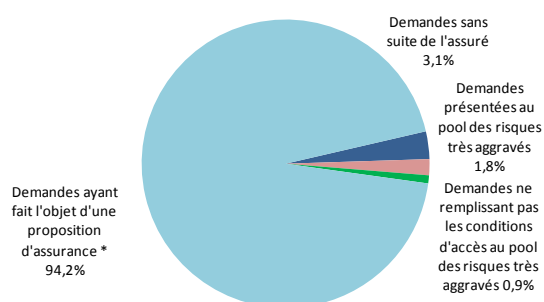
Ainsi, 93,6 % des demandes présentant un risque aggravé de santé (y compris les demandes transmises au pool des risques très aggravés représentant 0,4 % des demandes), ont fait l'objet d'une proposition d'assurance couvrant au moins le risque de décès. Pour ces dossiers, 91 % des propositions d'assurance ont été acceptées par l'assuré.

Dans 0,9 % des cas, les demandes présentant un risque aggravé de santé n'ont pas fait l'objet de proposition d'assurance et n'ont pas pu être transmises au pool des risques très aggravés (ces demandes ne remplissaient pas les conditions d'accès).

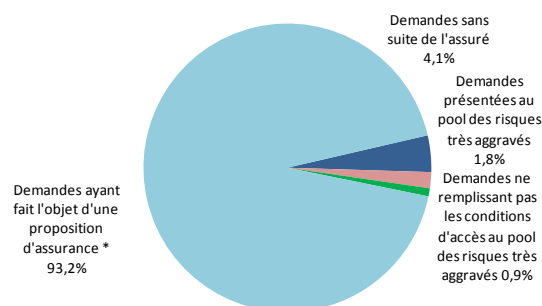
4,1 % des demandes présentant un risque aggravé de santé à fin décembre 2010 ont été classées sans suite.

#### Répartition des demandes d'assurance de prêts présentant un risque aggravé de santé (hors demandes en attente)

Année 2009



Année 2010



\* hors demandes présentées au pool des risques très aggravés

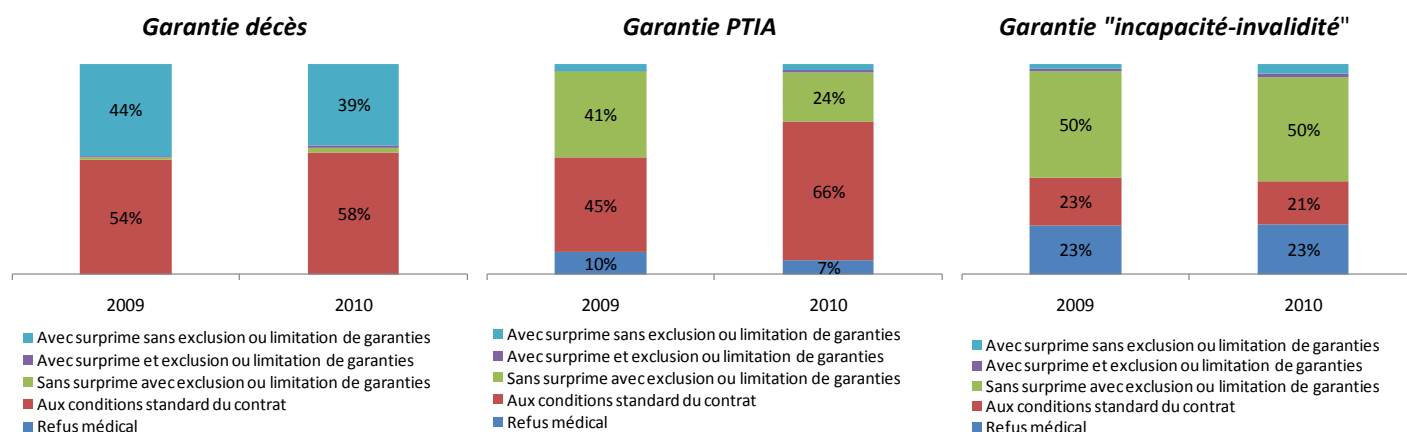
### B.1 - Les décisions des assureurs concernant les demandes présentant un risque aggravé de santé (hors demandes présentées au pool des risques très aggravés)

Dans l'ensemble des demandes présentant un risque aggravé de santé ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance au cours de l'année 2010, les assureurs ont proposé une couverture décès dans 100 % des cas. Cette proposition a été faite dans 58 % des cas aux conditions standard du contrat (54 % en 2009), dans 40 % des cas avec une surprime, dont 39% sans exclusion ou limitation de garantie (44 % en 2009) et dans 2 % des cas sans surprime mais avec exclusion ou limitation de garanties (même proportion qu'en 2009).

En ce qui concerne les demandes d'assurance présentant un risque aggravé de santé comprenant, en plus de la couverture décès, une demande de couverture PTIA, 7 % des propositions des assureurs n'ont pas pu inclure cette couverture PTIA (sur la base de critères médicaux), soit une proportion inférieure à celle observée en 2009 (10 %). Dans les autres cas, les assureurs ont accepté de couvrir la PTIA dans 66 % des cas aux conditions standard du contrat (45 % en 2009), dans 24 % des cas sans surprime mais avec exclusion ou limitation de garanties (41 % en 2009), et dans 3 % des cas avec une surprime (4 % en 2009).

Pour les demandes d'assurance présentant un risque aggravé de santé comprenant, en plus des couvertures décès et PTIA, une demande de couverture "incapacité-invalidité", les assureurs n'ont pas pu répondre positivement dans 23 % des demandes concernant cette garantie pour des raisons médicales (même proportion qu'en 2009). Dans les autres cas, les assureurs ont accepté de couvrir cette garantie "incapacité-invalidité" dans 21 % des cas aux conditions standard du contrat (23 % en 2009), dans 50 % des cas sans surprime mais avec exclusion ou limitation de garanties (50 % en 2009) et dans 6 % des cas avec une surprime (4 % en 2009).

**Répartition par garantie de la décision de l'assureur  
par rapport à une demande d'assurance de prêts présentant un risque aggravé de santé  
ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance**

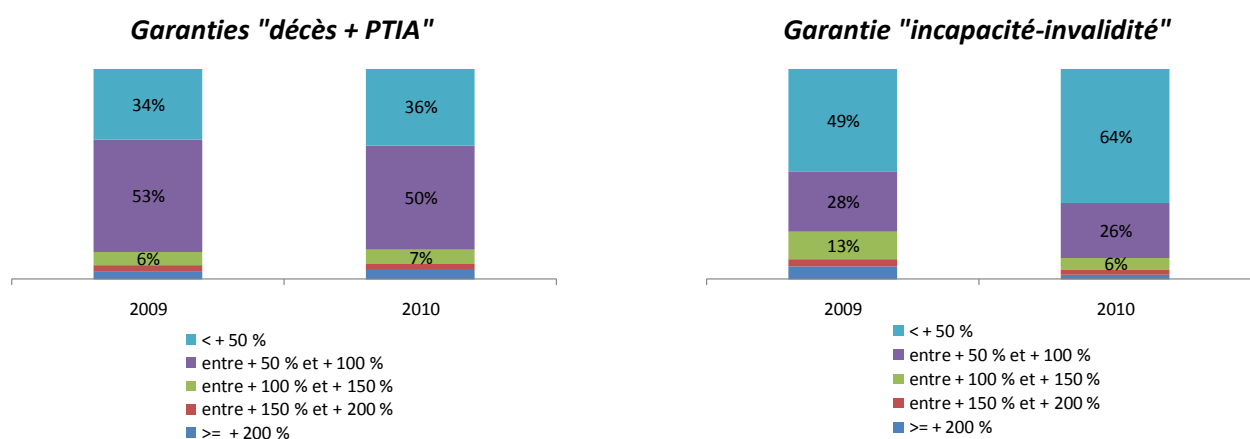


## B.2 - Niveau des surprimes concernant les demandes présentant un risque aggravé de santé (hors demandes présentées au pool des risques très aggravés)

La répartition des niveaux de surprimes pour les garanties "décès + PTIA" est sensiblement identique à celle observée en 2009. Les surprimes sont, dans 36 % des cas, inférieures à + 50 % du tarif standard (34 % en 2009). Dans 86 % cas (87 % en 2009), elles sont inférieures à + 100 % du tarif standard.

Concernant les surprimes sur les garanties "incapacité-invalidité", la répartition est la suivante : 64 % des surprimes sont inférieures à + 50 % du tarif standard et dans 90 % des cas inférieures à + 100 % du tarif standard (en 2009, ces proportions étaient respectivement de 49 % et 77 %).

**Répartition des demandes d'assurance de prêts présentant un risque aggravé de santé  
ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance avec surprime**



## ANNEXE 1

**Demandes d'assurance de prêts  
(convention Aeras)**

**Situation à fin décembre 2010**

**- en nombre de demandes -**

*(données extrapolées à 100% des demandes à partir des informations reçues de 24 sociétés  
représentant 98% des demandes d'assurance de prêts en 2009)*

**1 - Demandes d'assurance de prêts**

	Type de dossiers <sup>(1)</sup>		
	Dossiers comprenant la garantie décès	Dossiers comprenant la garantie PTIA	Dossiers comprenant la garantie "incapacité-invalidité"
Demandes en attente (en cours de traitement ou dossier incomplet)	58 956	56 843	43 575
Demandes ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance aux conditions standard	3 543 057	3 506 299	3 170 242
Demandes présentant un risque aggravé de santé	528 395	516 663	446 311
dont demandes en attente (en cours de traitement ou dossier incomplet)	7 173	6 918	5 602
dont demandes ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance	485 695	476 735	415 250
dont demandes ne remplissant pas les conditions d'accès au pool des risques très aggravés	4 577	4 476	2 271
dont demandes présentées au pool des risques très aggravés	9 139	7 876	5 122
dont demandes sans suite de l'assuré	21 812	20 657	18 066
Demandes sans suite de l'assuré	62 877	60 220	46 317
<b>Nombre total de demandes</b>	<b>4 193 286</b>	<b>4 140 025</b>	<b>3 706 445</b>
Nombre total de demandes ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance aux conditions standard du contrat de l'assureur et acceptée par l'assuré	3 476 791	3 439 331	3 084 062
Nombre total de demandes présentant un risque aggravé de santé ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance et acceptée par l'assuré	441 074	431 723	358 645

**2 - Répartition par garantie de la décision de l'assureur par rapport  
à une demande d'assurance de prêts<sup>(2)</sup> présentant un risque aggravé de santé  
ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance**

	Type de garantie		
	Décès	PTIA	Incapacité-invalidité
Avec surprime sans exclusion ou limitation de garanties	187 800	13 883	18 866
Avec surprime et exclusion ou limitation de garanties	5 758	5 078	7 389
Sans surprime avec exclusion ou limitation de garanties	10 843	113 077	205 697
Aux conditions standard du contrat	281 294	312 513	86 134
Refus médical	0	32 183	97 163
<b>Total</b>	<b>485 695</b>	<b>476 735</b>	<b>415 250</b>

**3 - Répartition des demandes d'assurance de prêts présentant un risque aggravé de santé  
et ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance avec surprime<sup>(3)</sup>**

	Type de garantie	
	Décès + PTIA	Incapacité-invalidité
Surprime <= + 50 %	73 394	16 845
Surprime comprise entre + 50 % et + 100 %	100 127	6 747
Surprime comprise entre + 100 % et + 150 %	13 296	1 484
Surprime comprise entre + 150 % et + 200 %	6 693	646
Surprime comprise entre + 200 % et + 300 %	5 363	383
Surprime >= + 300 %	2 525	149
<b>Total</b>	<b>201 397</b>	<b>26 255</b>

<sup>(1)</sup> dans la plupart des cas, les dossiers contenant la garantie PTIA contiennent la garantie décès, tout comme les dossiers contenant la garantie incapacité-invalidité contiennent les garanties décès et PTIA. Ainsi, la colonne des dossiers contenant le décès contient tous les dossiers.

<sup>(2)</sup> demande incluant cette garantie

<sup>(3)</sup> hors surprime des demandes d'assurance de prêts présentés au pool des risques très aggravés

## ANNEXE 2

**Demandes d'assurance de prêts  
(convention Aeras)**

**Situation à fin décembre 2010**

*- en % des demandes -*

*(données extrapolées à 100% des demandes à partir des informations reçues de 24 sociétés  
représentant 98% des demandes d'assurance de prêts en 2009)*

**1 - Demandes d'assurance de prêts**

*(hors demandes en attente)*

	Type de dossiers <sup>(1)</sup>		
	Dossiers comprenant la garantie décès	Dossiers comprenant la garantie PTIA	Dossiers comprenant la garantie "incapacité-invalidité"
Demandes ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance aux conditions standard	85,7%	85,9%	86,6%
Demandes présentant un risque aggravé de santé	12,8%	12,7%	12,2%
Demandes sans suite de l'assuré	1,5%	1,5%	1,3%
<b>Nombre total de demandes</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Nombre total de demandes ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance aux conditions standard du contrat de l'assureur et acceptée par l'assuré	98,1%	98,1%	97,3%

**2 - Détail des demandes d'assurance de prêt présentant un risque aggravé de santé**

*(hors demandes en attente)*

	Type de dossiers <sup>(1)</sup>		
	Dossiers comprenant la garantie décès	Dossiers comprenant la garantie PTIA	Dossiers comprenant la garantie "incapacité-invalidité"
Demandes ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance	93,2%	93,5%	94,2%
Demandes ne remplissant pas les conditions d'accès au pool des risques très aggravés	0,9%	0,9%	0,5%
Demandes présentées au pool des risques très aggravés	1,8%	1,5%	1,2%
Demandes sans suite de l'assuré	4,2%	4,1%	4,1%
<b>Nombre total de demandes présentant un risque aggravé de santé</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Nombre total de demandes présentant un risque aggravé de santé ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance et acceptée par l'assuré	90,8%	90,6%	86,4%

**3 - Répartition par garantie de la décision de l'assureur par rapport  
à une demande d'assurance de prêts<sup>(2)</sup> présentant un risque aggravé de santé  
ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance**

	Type de garantie		
	Décès	PTIA	Incapacité-invalidité
Avec surprime sans exclusion ou limitation de garanties	38,7%	2,9%	4,5%
Avec surprime et exclusion ou limitation de garanties	1,2%	1,1%	1,8%
Sans surprime avec exclusion ou limitation de garanties	2,2%	23,7%	49,5%
Aux conditions standard du contrat	57,9%	65,6%	20,7%
Refus médical	0,0%	6,8%	23,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**4 - Répartition des demandes présentant un risque aggravé de santé  
et ayant fait l'objet d'une proposition d'assurance avec surprime<sup>(3)</sup>**

	Type de garantie	
	Décès + PTIA	Incapacité-invalidité
Surprime <= + 50 %	36,4%	64,2%
Surprime comprise entre + 50 % et + 100 %	49,7%	25,7%
Surprime comprise entre + 100 % et + 150 %	6,6%	5,7%
Surprime comprise entre + 150 % et + 200 %	3,3%	2,5%
Surprime comprise entre + 200 % et + 300 %	2,7%	1,5%
Surprime >= + 300 %	1,3%	0,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

<sup>(1)</sup> dans la plupart des cas, les dossiers contenant la garantie PTIA contiennent la garantie décès, tout comme les dossiers contenant la garantie incapacité-invalidité contiennent les garanties décès et PTIA. Ainsi, la colonne des dossiers contenant le décès contient tous les dossiers.

<sup>(2)</sup> demande incluant cette garantie

<sup>(3)</sup> hors surprime des demandes d'assurance de prêts présentés au pool des risques très aggravés



# Dernières publications

<b>Conjoncture mensuelle</b>	Suivi mensuel des placements financiers des ménages (hors titres) .....	Juillet 11
	Assurance vie et capitalisation à fin juin 2011 .....	Juillet 11
	Performance des supports UC en juin 2011 .....	Juillet 11
	Assurances maladie et accidents corporels (contrats à adhésion individuelle) à fin juin 2011 .....	Juillet 11
<b>Conjoncture trimestrielle ou semestrielle</b>	Les demandes d'assurance de prêts (convention Aeras) – Situation à fin décembre 2010 .....	Juillet 11
	Suivi trimestriel des placements financiers en titres des ménages à fin décembre 2010 .....	Juin 11
	Les assurances maladie et accidents corporels à fin mars 2011 .....	Mai 11
	Les contrats de retraite « Madelin » à fin décembre 2010 (contrats en phase de constitution) .....	Février 11
	Les Perp à fin décembre 2010 (plans en phase de constitution) .....	Février 11
	Les contrats de prévoyance à fin décembre 2010 .....	Février 11
	Les transformations « Fourgous » à fin décembre 2010 .....	Décembre 10
<b>Etudes et enquêtes annuelles</b>	Les contrats d'assurance emprunteur en 2010 .....	Juillet 11
	Les assurances de personnes : le marché en 2010 et les premières tendances de 2011 .....	Juillet 11
	Prospective vie 2011 : révision à la baisse de la prévision .....	Juillet 11
	Les contrats GAV en 2010 .....	Juin 11
	Les Pep assurances en 2010 .....	Juillet 11
	Les contrats « DSK » en 2010 .....	Juillet 11
	Les PEA assurances en 2010 .....	Juillet 11
	Les contrats de retraite « Madelin agricole » en 2010 .....	Juin 11
	Les contrats de retraite « Madelin » en 2010 .....	Juin 11
	Les plans d'épargne retraite populaires (Perp) en 2010 .....	Juin 11
	Les contrats d'assurance dépendance en 2010 – Aspects quantitatifs et qualitatifs .....	Avril 11
	Les contrats de prévoyance « Madelin » en 2010 .....	Avril 11
	L'assurance vie par département et par région en 2009 .....	Janvier 11
	Les contrats collectifs d'assurances de personnes en 2009 .....	Décembre 10
	Les contrats d'assurance accidents corporels en 2009 .....	Novembre 10
	Les supports UC : un bon compromis entre risque et performance .....	Novembre 10
	Provisions mathématiques vie et capitalisation par type de contrats en 2009 et à fin juin 2010 .....	Octobre 10
	Convention Aeras : statistiques 2009 .....	Septembre 10
	L'assurance dans le financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2009 .....	Septembre 10
	La distribution des affaires nouvelles vie et capitalisation en 2009 .....	Juillet 10
	Les contrats d'assurance retraite en 2009 .....	Juillet 10
	Les contrats retraite entreprises en 2009 .....	Juillet 10
	La CMU complémentaire et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) en 2009 .....	Juillet 10
Données clés assurances de personnes 2009 ( <i>sur commande</i> ) .....	Juillet 10	
Les contrats décès à adhésion individuelle en 2009 .....	Juin 10	
Les contrats d'assurance obsèques en 2009 (aspects quantitatifs) .....	Mai 10	
Les principales caractéristiques des contrats obsèques en 2008 et premières tendances 2009 .....	Février 10	
<b>Enquêtes de clientèle</b>	Les Français face à la dépendance (CSA) .....	Avril 11
	Assurés vie : caractéristiques et motivations de souscription (CSA) .....	Juin 10
	Taux d'équipement des entreprises en assurances de personnes (CSA) .....	Mai 10

Tous ces documents peuvent être consultés et téléchargés à partir de l'extranet réservé aux adhérents de la FFSA et du GEMA.  
[www.effsa.fr](http://www.effsa.fr) – <https://extranet.assfass.fr>

